

COMPTE RENDU DU 1^{er} AVRIL 2016
CONSEIL MUNICIPAL

Absents : Sylvain Dherbassy

Secrétaire de séance : Josette Rimet-Meille

En présence de Michel OSRET, percepteur.

1/ Délibération sur l'affectation des résultats 2015 budget commune et budget eau :

A l'unanimité les élus décident d'affecter le résultat de l'exercice 2015 aux résultats cumulés des exercices précédents soit à reporter :

+ 27 211,25€ sur le budget fonctionnement de la commune

- 23 567,68€ sur le budget investissement de la commune

+ 5 668,62 € à la section d'exploitation du budget eau.

+ 8 416,53 à la section investissement du budget de l'eau.

2/Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

A l'unanimité les élus votent les taux d'imposition des taxes locales, sans augmentation depuis de nombreuses années. Ceux-ci s'établiront pour l'année 2016 de la façon suivante :

Taxes d'habitation : 13,32% - Taxes foncier bâti : 7,38% - Taxes foncier non bâti : 41,94%

3/ Délibération sur les subventions à verser aux associations en 2016 :

A l'unanimité les élus décident d'accorder des subventions aux associations suivantes :

ADMR :1025€ **Myopathe téléthon** : 80€ - **Ligue c/ cancer** : 125€ - **Pompiers de Roybon** : 116€

Souvenir Français : 150€ - **ARIA (Handicapés)** :150€

4/ Vote du budget de la commune et du budget de l'eau

A/ Budget commune :

Fonctionnement

Les élus à l'unanimité ont voté le budget de fonctionnement qui s'équilibre à 645 091€. Les dépenses réelles prévues en 2016, dépenses pour la plupart incompressibles (école, entretien divers, service administratif.) sont évalués à 108 602€, quant aux recettes 2016 elles sont évaluées à 118 694€

Investissement

Les élus à l'unanimité ont voté le budget d'investissement qui s'équilibre à 135 400€. Les travaux prévus sur la commune s'élèvent à 76 000€

Aménagement du village : 33 000€ (subvention 80%)

Voirie : 20 000€ (subvention 30%)

Accessibilité : 10 000€ (subvention 80%)

Réparation cloche et autre : 13 000€

Le financement des travaux sera réalisé par des fonds propres de la commune (budget investissement et fonctionnement) ainsi que par les subventions du conseil départemental de l'Isère et celles de la communauté de communes du pays de St Marcellin.

B/ Budget eau

Les élus à l'unanimité ont voté le budget eau

20 573€ pour la section d'exploitation

1 14 339€ pour la section d'investissement

En 2016, des travaux de rénovation du réseau d'eau seront effectués au quartier Puits St Ange.

5/Délibération sur la dotation FPU versée par la communauté de communes.

Approbation de la convention d'attribution de compensation versée par la communauté de communes dans le cadre de la Fiscalité Professionnelle Unique : montant 1 380€.